



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES À SUIVRE POUR TOUS LES MEMBRES

1. SEULS LES MEMBRES PEUVENT TIRER

2. La carte de membre avec photographie doit être portée à vue, en tout temps.
3. Le tir avec armes à feu se déroule en présence d'un officiel de tir comme le prévoit la loi. Sur le champ de tir, l'officiel en fonction ne peut tirer.
4. Sur le pas de tir, tous doivent obéir à l'officiel de tir.
5. Pour les champs de tir de 50 et 100 verges, les membres doivent transporter leurs armes dans un coffre ou un étui, du véhicule au pas de tir. Lorsque la ligne de tir est ouverte, le coffre ou l'étui peut être déposé sur la table de tir afin d'y sortir votre arme. Le processus doit être fait à l'inverse lors du rangement de l'arme. Il n'est pas permis de sortir ou ranger les armes à partir de la table arrière.
6. Il est interdit de pointer une arme en tout autre direction que celle des cibles sauf lors du chargement d'une arme à poudre noire.
7. Toute personne présente sur le Club peut et doit donner l'ordre de «cessez le feu / cessez de tirer» lorsque les circonstances l'exigent et cet ordre doit être observé sans délais.
8. Les membres qui n'ont pas 18 ans et ceux qui n'ont pas les formations nécessaires doivent rester sous la supervision **immédiate** d'un membre qui ne tire pas.
9. Il est strictement interdit de tirer sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
10. La présence d'animaux domestiques est interdite à l'intérieur des limites du Club.
11. Les membres doivent se montrer respectueux de l'environnement et conserver les lieux propres. Les déchets devront être ramassés et déposés dans les poubelles à proximité des lieux de tir.

AVERTISSEMENT

12. Tout membre contrevenant aux règlements pourra, après avertissements, être suspendu temporairement des rangs de l'Association et du Club de tir Beauséjour, sans privilège de remboursement pour sa période de suspension. Sa carte de membre devra alors être remise temporairement à la direction du Club de tir Beauséjour, de même que la clef du cadenas donnant accès aux lieux de tir extérieur. La clef et la carte lui seront remises à la fin de la période de suspension.